

SOCIÉTÉ. Ce « voyage apprenant » en Grèce les a changés

Pendant deux semaines, vingt personnes, dont dix du Vignoble nantais, ont participé à un voyage apprenant, en Grèce construit par la Compagnie Artichaut de Clisson. Le séjour, financé par l'Europe, a eu un fort impact sur les participants qui se mesure aussi sur le territoire.

VIGNOBLE NANTAIS/CLISSON. Elle est ancrée à Clisson dans le Vignoble nantais. Mais ce « voyage apprenant », comme le labellise l'Union européenne, a eu lieu en Grèce, sur l'île d'Amorgos, écriin, baigné de bleu et de soleil, où a été tourné le film *Le Grand bleu* et où a vécu pendant deux ans et demi Michaël Benoit, fondateur de la Compagnie Artichaut, à l'initiative du projet.

Appelé « Dauphins ambassadeurs », ce voyage a accueilli du 19 septembre au 2 octobre 2022 vingt personnes, dont une dizaine du Vignoble nantais.

Le programme, construit et piloté par la compagnie, « a

vocation à promouvoir les qualités des participants, en transition personnelle et professionnelle, en développant leur capacité à vivre en harmonie avec la nature et leurs qualités créatives et artistiques », explique Michaël Benoit.

Hébergé dans un camping, le groupe a suivi une kyrielle d'activités et d'ateliers sur l'île : séances de yoga, de méditation, randonnées en nature, chantier participatif et création d'une performance artistique à travers la réalisation de courts métrages.

« Tous cherchaient un autre souffle, d'autres horizons »

Basé sur la méthode de l'éducation agile, le programme a été co-construit par les participants. « Le but est de faire émerger ce qu'ils sont au plus profond d'eux pour qu'ils agissent en accord avec leurs valeurs », souligne le Clissonnais.

La richesse de ce séjour se mesure à ce qu'en fait le groupe.

Un groupe ici intergénérationnel. Le plus jeune avait 18 ans et la plus âgée 60 ans. Et un groupe à la diversité socioprofessionnelle : étudiant, artiste plasticienne, retraitée venant de perdre son mari, informaticien, régisseur de théâtre... « Tous cherchaient un autre souffle, d'autres horizons, une nouvelle inspiration. Dans ce lieu magique, l'expérience collective avait pour ambition de leur redonner confiance dans leur capacité à entreprendre et dessiner leur vie selon leurs aspirations », indique Michaël Benoit.

Six mois plus tard, l'organisateur se dit encore « surpris » de l'impact qu'a eu le programme sur les participants.

Une association dans le Vignoble

« Cela a marché au-delà de nos espérances », se réjouit Michaël Benoit. Après le voyage apprenant, beaucoup ont enclenché une action professionnelle ou sociale. Les lignes de leurs modes de vie ont aussi bougé vers plus de cohérence et de respect de l'environnement. « Quand tu vis au contact de la nature d'une telle beauté, cela te donne envie d'en prendre soin », souligne Michaël Benoit.

Les changements se mesurent dans le Vignoble nantais.

Quatre personnes qui ont participé au voyage ont acheté un terrain et créé une association pour le transformer en lieu de permaculture et de préservation de l'environnement. « Une femme a lancé son activité d'upcycling de vêtements. Une a intégré un programme



Pendant le voyage apprenant porté par la Compagnie Artichaut, le groupe a co-construit un projet artistique autour de la réalisation de courts métrages.

d'entrepreneuriat pour les femmes. Enfin, une autre personne a retrouvé l'énergie pour créer son association artistique et développer des spectacles », détaille le fondateur de la compagnie.

Financement de l'Europe

Ce programme n'a rien coûté aux participants. Le coût de 1 700 € par personne qui inclut le voyage, les activités, la nourriture et l'hébergement, a été entièrement pris en charge par l'Union européenne dans le cadre du volet Education des adultes du programme Erasmus +.

L'action de la Compagnie Artichaut a été retenue dans le cadre d'un appel à projets. « Cela a permis de recevoir une subvention de 37 000 €

et de financer le séjour de 20 personnes dont certaines avaient des ressources limitées », précise Michaël Benoit.

L'enveloppe finance un programme qui doit répondre à cinq objectifs mesurés et mesurables. « Il doit notamment favoriser l'inclusion », rapporte le Clissonnais.

Nouveau voyage ?

La Compagnie vient de répondre à un nouvel appel à projets. S'il est retenu, le deuxième voyage apprenant aura lieu en septembre prochain. Toujours sur l'île grecque d'Amorgos.

Le programme proposera entre autres la construction d'un four à chaux pour faire de la céramique.

La dimension artistique du projet s'appellera Chaux Must

Go On. « L'objectif c'est la conception et le tournage de scènes du *Grand Bleu 2*, *looking for the big blue*, l'hypothétique suite du chef-d'œuvre de Luc Besson », présente Michaël Benoit.

Toutes les personnes sont éligibles. Si la 2^e édition de ce séjour apprenant a lieu, une participation sera demandée en fonction des ressources. Le montant maximum sera de 200 €.

Les candidats doivent déposer un pré-formulaire sur le site de la Compagnie Artichaut qui saura en juin prochain si son dossier a été retenu. Ou pas.

● Hervé PAVAGEAU

■ Renseignements auprès de la Compagnie Artichaut au 06 80 4399 79 ou contact@compagnieartichaut.com



Le séjour de groupe a eu lieu sur l'île d'Amorgos, en Grèce.

JUSTICE. Nouvelle condamnation pour un récidiviste des violences conjugales

Un demandeur d'emploi de 39 ans a été condamné mi-avril en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Nantes à six mois de prison ferme et dix autres avec sursis probatoire pour les « violences » qu'il avait infligées à sa compagne à La Chapelle-Heulin.

LA CHAPELLE-HEULIN. L'auteur présumé des faits avait reçu la visite des gendarmes le 4 mars dernier suite à un appel des pompiers : l'homme était suspecté d'avoir asséné ce soir-là « des coups de poing » à sa conjointe.

Lors d'une soirée « alcoolisée » avec des amis, l'un d'eux aurait procédé dans un premier temps à une « agression

sexuelle » sur le fils du prévenu, vers 23 h 55, après l'avoir « suivi dans sa chambre ». Le petit garçon de 10 ans se serait mis à hurler que l'ami de son père lui « touchait le sexe », a-t-il été dit.

La compagne du prévenu serait alors intervenue et aurait constaté que l'enfant était alors « allongé dans son lit » et repoussait l'individu avant qu'il ne prenne la fuite.

Elle est « tombée contre le radiateur »

Le prévenu, qui présentait « des signes d'état d'ivresse » à l'arrivée des gendarmes, aurait mis « des coups dans le mur » avant de porter des « coups de poing » au visage de cette femme avec qui il entretenait une relation depuis novembre 2022, selon le récit qui a été fait



L'homme a été condamné pour avoir donné des coups de poing à sa conjointe.

à l'audience.

La jeune femme qui « essayait de le calmer » serait tombée « contre le radiateur » avant de porter à son tour un coup de poing pour « se défendre ». Le petit garçon de 10 ans, terrifié

par la scène, aurait fait « une crise de panique », et se serait interposé pour mettre un terme à l'altercation.

En garde à vue, son père avait dit « ne plus avoir beaucoup de souvenirs » de cette

soirée, mais a reconnu les faits puisqu'ils ont été corroborés par son fils. Les blessures de sa compagne étaient en tout état de cause « involontaires », selon lui.

Déjà condamné pour violences conjugales

« Je veux que monsieur arrête l'alcool » a déclaré pour sa part la plaignante, qui voulait que la justice lève l'interdiction de contacts qui leur a été faite dans le cadre du contrôle judiciaire. Elle a en effet certifié au tribunal correctionnel de Nantes avoir seulement « essayé de le retenir » son compagnon, avant qu'il ne revienne « en furie ».

Seulement il a déjà été condamné cinq fois, notamment pour « violences habituelles » et « agression sexuelle » sur sa dernière conjointe. C'est même

« la troisième » où il répond de violences conjugales, calcule la procureure de la République. Il « ne faut pas minimiser » celles-ci, qui ne sont « pas anodines » alors que le sujet a été décrété « grande cause nationale ».

Pour sa part, le prévenu a déclaré « se soigner » et vouloir reprendre sa vie de couple comme « au début ». « Il n'est pas là pour minimiser les faits. Ces violences ne sont pas celles pour lesquelles il a déjà été condamné par le passé », appuie sa défense. Le tribunal l'a condamné au final à une peine mixte, comprenant une partie ferme et une autre avec sursis probatoire : dans ce cadre, il devra rechercher activement du travail et de suivre des soins psychologiques et en lien avec son problème d'alcool.